



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : M.A. ROBIN
Poste:

2011-CP-3955

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 9 décembre 2011

**INSERTION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
DANS L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME 2011. SUBVENTIONS AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION D'EPÔNE POUR LA
VILLE D'EPÔNE, ET AUX COMMUNES D'HARDRICOURT, DE LIMAY,
MÉNERVILLE, MÉRICOURT, MOUSSEAU-SUR-SEINE, D'ORPHIN, DE
PORCHEVILLE, SAILLY, SOINDRES ET VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC**

Politique sectorielle	Aménagement et environnement
Secteur d'intervention	Environnement
Programme	Insertion réseaux électriques et de télécommunications

Données financières	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	1 000 000 €	23 851 €
Montant déjà engagé	671 696 €	0 €
Montant disponible	328 304 €	23 851 €
Montant réservé pour ce rapport	225 179 €	0 €

Répartition de l'échéancier du présent rapport	Montant pluriannuel	CP 2011	CP 2012	CP 2013
	225 179 €	0 €	36 179 €	189 000 €

Dans le cadre de son action en faveur de la valorisation de l'espace public, le Département participe financièrement à l'enfouissement de réseaux électriques et de télécommunication porté par les collectivités yvelinoises.

A ce titre, un syndicat intercommunal et dix communes sollicitent l'attribution d'une aide départementale.

L'aide départementale à l'insertion des réseaux dans l'environnement vise à accompagner les collectivités dans la réalisation de travaux d'enfouissement simultané des réseaux électriques (basse ou moyenne tension) et de télécommunication existants, localisés en agglomération et sur le domaine public.

Au titre de ce dispositif, les collectivités éligibles peuvent bénéficier d'une subvention départementale correspondant à 30 % d'une dépense plafonnée à 70 000 € HT.

Une réflexion débute actuellement par les services pour proposer une articulation de cette aide avec les dispositifs relatifs aux travaux de réfection de chaussée et avec le déploiement de la fibre optique.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption de onze projets figurant en annexe de la délibération. La prise en compte de cette quatrième et dernière programmation au titre de 2011, de 225 179 € aboutit à un engagement de 896 875 € sur 1 000 000 € de crédits votés.

Je vous propose donc le projet de délibération suivant :